



Candiac
Châteauguay
Delson
La Prairie
Léry
Mercier

Saint-Constant
Saint-Isidore
Saint-Mathieu
Saint-Philippe
Sainte-Catherine

COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

La propreté pollue nos cours d'eau !

Saint-Constant, le 5 février 2010 – Dans le cadre de son mandat sur l'environnement et le développement durable, le Service de gestion des matières résiduelles de la MRC de Roussillon, en collaboration avec la Régie d'assainissement des eaux du Bassin de La Prairie, incite la population du territoire à cesser l'usage des détergents contenant des phosphates.

Le phosphore (ou phosphate) est utilisé dans certains détergents et produits de nettoyage pour adoucir l'eau, réduire les taches et la rouille, et augmenter le pouvoir nettoyant du produit. Cependant, les rejets de phosphore dans les lacs et rivières causent la surfertilisation de ces cours d'eau, ce qui entraîne souvent une prolifération d'algues, une plus grande turbidité des eaux, ainsi qu'une réduction de la beauté des lieux et de l'usage récréatif. De plus, l'excès de phosphates favorise l'apparition des algues bleues (cyanobactéries) qui peuvent dégager des odeurs nauséabondes et des toxines nocives pour la santé.

Tout le monde peut faire sa part pour diminuer la charge en phosphates dans les cours d'eau, même si l'on habite en ville. Comment ? Tout simplement en cessant l'utilisation des détergents et des nettoyants contenant des phosphates. Des centaines de milliers de litres d'eaux usées provenant des maisons passent quotidiennement par le système d'égouts pour aboutir à la station d'épuration où l'eau sera traitée avant d'être rejetée dans le fleuve. Malgré un abattement de 98% de la pollution lors du traitement de ces eaux, certains des éléments présents dans l'eau rejetée au Fleuve Saint-Laurent contiennent des résidus solubles, dont notamment les phosphates, qui ne peuvent être entièrement éliminés par le procédé biologique de la station.

Le Ministère imposera très bientôt une norme plus sévère pour limiter les rejets de phosphates en provenance de l'usine d'épuration. « Si l'usage de produits nettoyants avec phosphates ne diminue pas, l'usine devra se munir d'installations coûteuses de traitement chimique des eaux pour venir à bout des phosphates », indique Gilbert Samson, gestionnaire à la Régie d'assainissement des eaux usées du Bassin de La Prairie. Selon M. Samson : « Les coûts engendrés par la mise en place de telles infrastructures seraient considérables. » Il serait pourtant facile d'éliminer le problème à la source, simplement en achetant des détergents sans phosphates qui sont maintenant disponibles dans la plupart des supermarchés, les boutiques de produits écologiques ainsi que dans les magasins à grande surface. Informez-vous auprès de votre détaillant.

Au bout du compte, si des investissements à l'usine de traitement des eaux devenaient nécessaires pour répondre aux normes, les citoyens finiraient par en payer la facture sur leur compte de taxes. En France, on a interdit complètement les phosphates dans les lessives dès 2007. Le gouvernement canadien, quant à lui, a adopté un règlement fixant la nouvelle limite à un maximum de 0,5 % du poids en phosphate dans les détergents (lessive, lave-vaisselle et autres nettoyants résidentiels confondus). Ce règlement entrera en force à compter du 1^{er} juillet 2010.

Les citoyens peuvent aussi signifier aux différentes instances gouvernementales, aux producteurs et aux distributeurs, leur volonté de protéger l'environnement en les incitant à éliminer la production et la vente de produits nettoyants avec phosphates.

-30-

Source:

Marie-Eve Monchamp
Agente technique
Service de gestion des matières résiduelles
MRC de Roussillon
Tél. 450 638-1221 poste 338
Courriel : me.monchamp@mrcroussillon.qc.ca

Informations :

Gilbert Samson
Secrétaire trésorier
Régie d'assainissement des eaux,
bassin de La Prairie
Tél. : 450 638-2163
Courriel : raebl@qc.aira.com